

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal en date du 21 avril 1909, ratifiant l'offre du Président quant à la charge par la Chambre de Commerce du District de Montréal pour les dépenses de la Fédération.

RAPPORT PAR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE
DE LA CONVENTION DES CHAMBRES DE
COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
TENUE A MONTRÉAL LES 14 ET 15
AVRIL, 1909.

Le Président signale avec plaisir le succès de cette Conférence et il relate les différentes questions importantes qui y ont été traitées et résolues, tel que plus amplement expliqué au rapport des délibérations de la Fédération, et déclare qu'il a cru devoir offrir, au nom de la Chambre de Commerce du District de Montréal, de se charger gratuitement des frais de bureau pour la première année, ajoutant que le Secrétaire-Trésorier s'était de même déclaré prêt à fournir ses services à titre gracieux, et il soumet, en conséquence, cette question à l'assentiment de ses collègues du Conseil.

IL EST ALORS RÉSOLU A L'UNANIMITÉ, sur proposition de M. A. V. Roy, secondée par M. J. T. Marchand, que l'offre formulée par le Président de la Chambre est ratifiée par le Conseil et celui-ci est de plus heureux de remercier et de féliciter son Président pour la manière dont il a conduit les débats de cette convention.

Note.—Si aucun renseignement complémentaire était désiré sur les matières contenues dans ce rapport, on est prié de s'adresser au Secrétaire de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, 76 rue St-Gabriel, Montréal.